



Comité externe d'examen des griefs militaires Déclaration de responsabilité de la direction englobant le contrôle interne en matière de rapports financiers

La responsabilité de l'intégrité et de l'objectivité des états financiers ci-joints pour l'exercice s'étant terminé le 31 mars 2017 et de tous les renseignements qui y figurent incombe à la direction du Comité externe d'examen des griefs militaires (Comité). Ces états financiers ont été préparés par la direction à partir des politiques comptables du gouvernement, lesquelles s'appuient sur les normes comptables canadiennes du secteur public.

La direction est responsable de l'intégrité et de l'objectivité des données présentées dans ces états financiers. Certains renseignements présentés dans les états financiers sont fondés sur les meilleures estimations et le jugement de la direction, compte tenu de l'importance relative des postes en question. Pour s'acquitter de ses obligations au chapitre de la comptabilité et de la présentation de rapports, la direction tient des comptes qui permettent l'enregistrement centralisé des opérations financières du Comité. Les renseignements financiers présentés aux fins de l'établissement des Comptes publics du Canada et figurant dans le *Rapport sur les résultats ministériels* du Comité concordent avec ces états financiers.

Il incombe aussi à la direction de tenir un système efficace de contrôle interne en matière de rapports financiers (CIRF) conçu pour donner une assurance raisonnable que l'information financière est fiable, que les actifs sont protégés et que les opérations sont autorisées et enregistrées adéquatement, conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à d'autres lois, règlements, autorisations et politiques applicables.

La direction veille également à assurer l'objectivité et l'intégrité des données figurant dans ses états financiers en choisissant soigneusement des employés qualifiés et en assurant leur formation et leur perfectionnement, en prenant des dispositions pour assurer une répartition appropriée des responsabilités, en établissant des programmes de communication pour faire en sorte que tous les membres du Comité sont au fait des règlements, des politiques, des normes et des pouvoirs de la direction, et en procédant tous les ans à une évaluation fondée sur le risque de l'efficacité du système de CIRF.

Le système de CIRF est conçu pour atténuer les risques à un niveau raisonnable fondé sur un processus continu qui vise à identifier les risques clés, à évaluer l'efficacité des contrôles clés associés, et à apporter les ajustements nécessaires.

Le Comité fait l'objet d'audits périodiques des contrôles de base par le Bureau du contrôleur général et utilise les résultats de ces audits dans le but d'adhérer à la *Politique sur le contrôle interne* du Conseil du Trésor.

Un audit des contrôles de base a été effectué en 2015-2016 par le Bureau du contrôleur général du Canada (BCG) pour les transactions effectuées en 2014-2015. Le rapport d'audit et le plan d'action de la direction qui y donne suite sont affichés sur le site Web du Comité, à l'adresse suivante:

<https://www.canada.ca/fr/externe-examen-griefs-militaires/organisation/rapports-etats-financiers.html>

Les états financiers du Comité n'ont pas fait l'objet d'un audit.

Carolline Maynard
Présidente et première dirigeante par intérim
Ottawa, Canada
Le 17 juillet 2017

Christine Guérette, CPA, CGA
Dirigeante principale des finances
Ottawa, Canada
Le 17 juillet 2017



Comité externe d'examen des griefs militaires
État de la situation financière (non audité)
au 31 mars

(en dollars)

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
Passifs		
Créditeurs et charges à payer (note 4)	563 976 \$	674 340 \$
Indemnités de vacances et congés compensatoires	161 571	124 616
Avantages sociaux futurs (note 5)	200 289	272 062
Total des passifs	925 836	1 071 018
Actifs financiers		
Montant à recevoir du Trésor	531 197	609 792
Débiteurs et avances (note 6)	28 627	59 044
Total des actifs financiers nets	559 824	668 836
Dette nette ministérielle	366 012	402 182
Actifs non financiers		
Immobilisations corporelles (note 7)	76 287	99 321
Situation financière nette ministérielle	(289 725) \$	(302 861) \$

Obligations contractuelles (note 8)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Caroline Maynard
Présidente et première dirigeante par intérim
Ottawa, Canada
Le 17 juillet 2017

Christine Guérette, CPA, CGA
Dirigeante principale des finances
Ottawa, Canada
Le 17 juillet 2017



Comité externe d'examen des griefs militaires
État des résultats et de la situation financière nette ministérielle (non audité)
pour l'exercice terminé le 31 mars

(en dollars)

	2017	2017	2016
	Résultats prévus		
Charges			
Examen indépendant des griefs militaires	5 049 000 \$	4 319 895 \$	4 653 715 \$
Services internes	2 045 000	1 994 936	1 950 935
Total des charges	7 094 000	6 314 831	6 604 650
Revenus			
Revenus divers		0	10
Total des revenus		0	10
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts		6 314 831	6 604 640
Financement du gouvernement et transferts			
Encaisse nette fournie par le gouvernement		6 040 619	6 172 061
Variations des montants à recevoir du Trésor		(78 595)	55 484
Services fournis gratuitement par d'autres ministères (note 9)		365 943	364 448
Total du financement du gouvernement et transferts		6 327 967	6 591 993
Coût de fonctionnement net après le financement du gouvernement et les transferts		(13 136)	12 647
Situation financière nette ministérielle – début de l'exercice		(302 861)	(290 214)
Situation financière nette ministérielle – fin de l'exercice		(289 725) \$	(302 861) \$

Information sectorielle (note 10)

Les notes complémentaire font partie intégrante des états financiers.



Comité externe d'examen des griefs militaires
État de la variation de la dette nette ministérielle (non audité)
pour l'exercice terminé le 31 mars
(en dollars)

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
Coût de fonctionnement net après le financement du gouvernement et les transferts	(13 136) \$	12 647 \$
Variation due aux immobilisations corporelles		
Acquisitions d'immobilisations corporelles	17 321	44 927
Amortissement des immobilisations corporelles	(40 355)	(71 326)
Total de la variation due aux immobilisations corporelles	(23 034)	(26 399)
Augmentation (diminution) nette de la dette nette ministérielle	(36 170)	(13 752)
Dette nette ministérielle – début de l'exercice	402 182	415 934
Dette nette ministérielle – fin de l'exercice	366 012 \$	402 182 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.



Comité externe d'examen des griefs militaires
État des flux de trésorerie (non audité)
pour l'exercice terminé le 31 mars

(en dollars)

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
Activités de fonctionnement		
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	6 314 831 \$	6 604 640 \$
Éléments n'affectant pas l'encaisse		
Amortissement des immobilisations corporelles	(40 355)	(71 326)
Services fournis gratuitement par d'autres ministères (note 9)	(365 943)	(364 448)
Variations de l'État de la situation financière		
Augmentation (diminution) des débiteurs et avances	(30 417)	47 757
Diminution (augmentation) des créditeurs et charges à payer	110 364	(93 302)
Augmentation des indemnités de vacances et congés compensatoires	(36 955)	(4 764)
Diminution des avantages sociaux futurs	71 773	8 577
Encaisse utilisée pour les activités de fonctionnement	6 023 298	6 127 134
Activités d'investissement en immobilisations		
Acquisitions d'immobilisations corporelles	17 321	44 927
	17 321	44 927
Encaisse nette fournie par le gouvernement du Canada	6 040 619 \$	6 172 061 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.



Comité externe d'examen des griefs militaires
Notes aux états financiers (non audités)
Pour l'exercice terminé le 31 mars
(en dollars)

1. Pouvoirs et objectifs

Le Comité externe d'examen des griefs militaires (Comité) a pour raison d'être d'assurer l'examen indépendant et externe des griefs des militaires. L'article 29 de la Loi sur la défense nationale prévoit que tout officier ou militaire du rang qui s'estime lésé par une décision, un acte ou une omission dans la gestion des affaires des Forces armées canadiennes a le droit de déposer un grief. L'importance de ce droit ne peut être minimisée car, à quelques exceptions près, il s'agit là de la seule procédure formelle de plainte disponible pour les membres des Forces armées canadiennes.

Le Comité externe d'examen des griefs militaires est un tribunal administratif indépendant qui relève du Parlement par l'entremise du ministre de la Défense nationale. Le Comité examine les griefs militaires qui lui sont renvoyés, conformément à l'article 29 de la *Loi sur la défense nationale*, et rend des conclusions et recommandations au chef d'état-major de la Défense et au militaire qui a soumis le grief.

Dans la mesure où les circonstances et l'équité le permettent, le Comité doit également agir avec célérité et sans formalisme.

Le Comité opère par l'intermédiaire des programmes suivants :

- Programme d'examen indépendant des griefs militaires
- Services internes



Comité externe d'examen des griefs militaires
Notes aux états financiers (non auditées)
Pour l'exercice terminé le 31 mars
(en dollars)

2. Sommaire des principales conventions comptables

Ces états financiers ont été préparés conformément aux conventions comptables du gouvernement énoncées ci-après, lesquelles s'appuient sur les normes comptables canadiennes pour le secteur public. La présentation et les résultats qui découlent de l'utilisation des conventions comptables énoncées ne donnent lieu à aucune différence importante par rapport aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Les principales conventions comptables sont les suivantes :

- (a) Autorisations parlementaires - Le Comité est financé par le gouvernement du Canada au moyen d'autorisations parlementaires. La présentation des autorisations consenties au Comité ne correspond pas à la présentation des rapports financiers selon les principes comptables généralement reconnus étant donné que les autorisations sont fondées, dans une large mesure, sur les besoins de trésorerie. Par conséquent, les postes comptabilisés dans l'État des résultats et de la situation financière nette ministérielle ainsi que dans l'État de la situation financière ne sont pas nécessairement les mêmes que ceux qui sont prévus par les autorisations parlementaires. La note 3 présente un rapprochement entre les deux méthodes de présentation des rapports financiers. Les montants des résultats prévus inclus dans la section « Charges » de l'État des résultats et de la situation financière nette ministérielle correspondent aux montants rapportés dans l'État des résultats prospectifs intégrés au *Rapport sur les plans et les priorités 2016-2017*. Les montants des résultats prévus ne sont pas inclus dans la section « Financement du gouvernement et transferts » de l'État des résultats et de la situation financière nette ministérielle ni dans l'État de la variation de la dette nette ministérielle parce que ces montants n'ont pas été inclus dans le *Rapport sur les plans et les priorités 2016-2017*.
- (b) Encaisse nette fournie par le gouvernement - Le Comité fonctionne au moyen du Trésor, qui est administré par le receveur général du Canada. La totalité de l'encaisse reçue par le Comité est déposée au Trésor, et tous les décaissements faits par le Comité sont prélevés sur le Trésor. L'encaisse nette fournie par le gouvernement est la différence entre toutes les entrées de fonds et toutes les sorties de fonds, y compris les opérations entre les ministères au sein du gouvernement fédéral.
- (c) Le montant à recevoir du Trésor (ou à lui verser) découle d'un écart temporaire entre le moment où une opération affecte les autorisations du Comité et le moment où elle est traitée par le Trésor. Le montant à recevoir du Trésor correspond au montant net de l'encaisse que le Comité a le droit de prélever du Trésor sans autre affectation d'autorisations pour s'acquitter de ses passifs.
- (d) Revenus:
- Les revenus sont comptabilisés dans l'exercice pendant lequel les opérations ou les faits sous-jacents surviennent.
- Les revenus qui ne sont pas disponibles à être dépensés à nouveau ne peuvent servir à acquitter les passifs du ministère. Bien que l'on s'attende à ce que la Présidente et première dirigeante par intérim maintienne le contrôle comptable, elle n'a pas l'autorité sur la disposition des revenus non disponibles



à dépenser à nouveau. Par conséquent, les revenus non disponibles à dépenser à nouveau sont considérés comme étant gagnés pour le compte du gouvernement du Canada et sont donc présentés en réduction du montant brut des revenus de l'entité.

(e) Charges - Les charges sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice :

Les indemnités de vacances et de congés compensatoires sont passées en charges au fur et à mesure que les employés en acquièrent les droits en vertu de leurs conditions d'emploi.

Les services fournis gratuitement par d'autres ministères pour les cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires sont comptabilisés à titre de charges de fonctionnement à leur coût estimatif.

(f) Avantages sociaux futurs

i. Prestations de retraite: Les employés admissibles participent au Régime de retraite de la fonction publique, un régime d'avantages sociaux multi employeurs administré par le gouvernement du Canada. Les cotisations du Comité au régime sont passées en charges dans l'exercice au cours duquel elles sont engagées et elles représentent l'obligation totale du Comité découlant du régime. La responsabilité du Comité relative au régime de retraite se limite aux cotisations versées. Les excédents ou les déficits actuariels sont constatés dans les états financiers du gouvernement du Canada, répondant du régime.

ii. Indemnités de départ: Certains employés ont droit à des indemnités de départ, prévues dans leurs conventions collectives ou conditions d'emploi. Le coût de ces indemnités s'accumule à mesure que les employés rendent les services y donnant droit. Le coût des avantages sociaux gagnés par les employés est calculé à l'aide de l'information tirée des résultats du passif déterminé sur une base actuarielle au titre des prestations de départ pour l'ensemble du gouvernement.

(g) Les débiteurs sont présentés au moindre du coût ou de la valeur nette de réalisation. Une provision est établie pour les débiteurs dont le recouvrement est incertain.

(h) Immobilisations corporelles - Toutes les immobilisations corporelles et les améliorations locatives dont le coût initial est d'au moins 10 000 \$ sont comptabilisées à leur coût d'achat. Le Comité n'inscrit pas à l'actif les biens incorporels, les œuvres d'art et les trésors historiques ayant une valeur culturelle, esthétique ou historique, les biens situés dans les réserves indiennes et les collections dans les musées.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative de l'immobilisation, comme suit:

Catégorie d'immobilisations	Période d'amortissement
Matériel informatique	3 à 5 ans
Logiciels informatiques	3 ans
Autre matériel	10 ans
Machinerie et équipement	10 ans



- (i) Incertitude relative à la mesure - La préparation des états financiers exige de la direction qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants déclarés des actifs, des passifs, des revenus et des charges présentés dans les états financiers. Au moment de la préparation des présents états financiers, la direction considère que les estimations et les hypothèses sont raisonnables. Les principaux éléments pour lesquels des estimations sont faites sont le passif au titre d'avantages sociaux futurs et la durée de vie utile des immobilisations corporelles. Il se pourrait que les résultats réels diffèrent des estimations de manière significative. Les estimations de la direction sont examinées périodiquement et, à mesure que les ajustements deviennent nécessaires, ils sont constatés dans les états financiers de l'exercice où ils sont connus.



Comité externe d'examen des griefs militaires
Notes aux états financiers (non audités)
Pour l'exercice terminé le 31 mars
(en dollars)

3. Autorisations parlementaires

Le Comité reçoit la plus grande partie de son financement au moyen d'autorisations parlementaires annuelles. Les éléments comptabilisés dans l'État des résultats et de la situation financière nette ministérielle d'un exercice peuvent être financés au moyen d'autorisations parlementaires qui ont été approuvées au cours d'un exercice précédent, pendant l'exercice en cours ou qui le seront dans un exercice futur. Par conséquent, les résultats des activités de fonctionnement nets du Comité pour l'exercice diffèrent selon qu'ils sont présentés selon le financement octroyé par le gouvernement ou selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les différences sont rapprochées dans les tableaux suivants :

(a) Rapprochement du coût de fonctionnement net et des autorisations parlementaires de l'exercice en cours utilisés

	2017	2016
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	6 314 831 \$	6 604 640 \$
Ajustements pour les postes ayant une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais qui n'ont pas d'incidence sur les autorisations :		
Amortissement des immobilisations corporelles	(40 355)	(71 326)
Services fournis gratuitement par d'autres ministères	(365 943)	(364 448)
Augmentation des indemnités de vacances et congés compensatoires	(36 955)	(4 764)
Diminution des avantages sociaux futurs	71 773	8 577
Trop-payé salarial récupérable	2 432	0
Remboursement de charges des exercices antérieurs	22 698	33 992
Total des éléments qui ont une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais qui n'ont pas d'incidence sur les autorisations	(346 350)	(397 969)
Ajustements pour les éléments sans incidence sur le coût de fonctionnement net, mais ayant une incidence sur les autorisations :		
Acquisitions d'immobilisations corporelles	17 321	44 927
Total des éléments sans incidence sur le coût de fonctionnement net, mais ayant une incidence sur les autorisations	17 321	44 927
Autorisations de l'exercice en cours utilisées	5 985 802 \$	6 251 598 \$



Comité externe d'examen des griefs militaires
Notes aux états financiers (non audités)
Pour l'exercice terminé le 31 mars
(en dollars)

(b) Autorisations fournies et utilisées

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
Autorisations fournies :		
Vote 1 – Dépenses de fonctionnement	6 467 559 \$	6 452 536 \$
Montants législatifs	602 252	656 299
Moins:		
Périmés: Fonctionnement	(1 084 009)	(857 237)
Autorisations de l'exercice en cours utilisées	<u>5 985 802 \$</u>	<u>6 251 598 \$</u>



Comité externe d'examen des griefs militaires
Notes aux états financiers (non auditées)
Pour l'exercice terminé le 31 mars
(en dollars)

4. Crédoiteurs et charges à payer

Le tableau ci-dessous présente les détails des crédoiteurs et des charges à payer du Comité:

	2017	2016
Crédoiteurs - autres ministères et organismes	31 553 \$	128 383 \$
Crédoiteurs - parties externes	153 705	158 445
Total des crédoiteurs	185 258	286 828
Charges à payer	378 718	387 512
Total des crédoiteurs et des charges à payer	563 976 \$	674 340 \$



Comité externe d'examen des griefs militaires
Notes aux états financiers (non auditées)
Pour l'exercice terminé le 31 mars
(en dollars)

5. Avantages sociaux futurs

(a) Prestations de retraite

Les employés du Comité participent au Régime de retraite de la fonction publique (le Régime), qui est parrainé et administré par le gouvernement du Canada. Les prestations de retraite s'accumulent sur une période maximale de 35 ans au taux de 2 % par année de service ouvrant droit à pension multiplié par la moyenne des gains des cinq meilleures années consécutives. Les bénéficiaires sont intégrés aux bénéficiaires du Régime de pensions du Canada/Régime de rentes du Québec et sont indexés à l'inflation.

Tant les employés que le Comité versent des cotisations couvrant le coût du régime. En raison de modifications à la *Loi sur la pension de la fonction publique* à la suite de la mise en œuvre des dispositions liées au *Plan d'action économique 2012*, les employés cotisants ont été répartis en deux groupes. Les cotisants du groupe 1 sont les membres existants au 31 décembre 2012, et les cotisants du groupe 2 sont les cotisants qui ont rejoint le régime depuis le 1er janvier 2013. Le taux de cotisation de chaque groupe est différent.

Le montant des charges de 2016-2017 s'élève à 419 589 \$ (452 387 \$ en 2015-2016). Pour les membres du groupe 1, les dépenses correspondent à environ 1,12 fois (1,25 fois pour 2015-2016) les cotisations des employés et pour le groupe 2, à environ 1,08 fois (1,24 fois en 2015-2016) les cotisations des employés.

La responsabilité du Comité relative au Régime de retraite se limite aux cotisations versées. Les excédents ou les déficits actuariels sont constatés dans les états financiers du gouvernement du Canada, en sa qualité de répondant du régime.

(b) Indemnités de départ

Précédemment, les indemnités de départ accordées aux employés étaient basées sur l'éligibilité de l'employé, les années de services et le salaire au moment de la cessation d'emploi. Par contre, depuis 2011, l'accumulation d'indemnités de départ pour les départs volontaires a cessé pour la majorité des employés. Les employés assujettis à ces changements, ont eu la possibilité de recevoir la totalité ou une partie de la valeur des avantages accumulés jusqu'à présent ou d'encaisser la valeur totale ou restante des avantages au moment où ils quitteront la fonction publique. En date du 31 mars 2017, la majorité des règlements pour encaisser la valeur des indemnités étaient complétés. Ces indemnités ne sont pas capitalisées et conséquemment, les remboursements de l'obligation en cours seront prélevés sur les autorisations futures.



Les changements dans l'obligation durant l'année sont les suivants:

	<u>2017</u>	<u>2016 (redressé)</u>
Obligation au titre des prestations constituées, début de l'exercice	272 062 \$	280 639 \$
Charge pour l'exercice	(59 964)	71 552
Prestations versées pendant l'exercice	(11 809)	(80 129)
Obligation au titre des prestations constituées, fin de l'exercice	200 289 \$	272 062 \$



Comité externe d'examen des griefs militaires
Notes aux états financiers (non auditées)
Pour l'exercice terminé le 31 mars
(en dollars)

6. Débiteurs et avances

Le tableau suivant présente les détails des débiteurs et des avances du Comité:

	2017	2016
Débiteurs - autres ministères et organismes	26 195 \$	58 544 \$
Débiteurs - parties externes	2 432	0
Avances aux employés	0	500
Total des débiteurs	28 627 \$	59 044 \$



Comité externe d'examen des griefs militaires
Notes aux états financiers (non auditées)
Pour l'exercice terminé le 31 mars
(en dollars)

7. Immobilisations corporelles

Catégorie d'immobilisations	Coût				Amortissement cumulé				Valeur comptable nette	
	Solde d'ouverture	Acquisitions	Allénations et radiations	Solde de clôture	Solde d'ouverture	Amortissement	Allénations et radiations	Solde de clôture	2017	2016
Machinerie et équipement	0\$	17 321\$	0\$	17 321\$	0\$	0\$	0\$	0\$	17 321\$	0\$
Matériel	745 883	0	320 330	425 553	699 199	21 261	320 330	400 130	25 423	46 684
Informatique	118 256	0	0	118 256	91 374	13 563	0	104 937	13 319	26 882
Logiciels informatiques	55 314	0	0	55 314	29 559	5 531	0	35 090	20 224	25 755
Autre matériel										
Total	919 453\$	17 321\$	320 330\$	616 444\$	820 132\$	40 355\$	320 330\$	540 157\$	76 287\$	99 321\$



Comité externe d'examen des griefs militaires
Notes aux états financiers (non auditées)
Pour l'exercice terminé le 31 mars
(en dollars)

8. Obligations contractuelles

De par leur nature, les activités du Comité peuvent donner lieu à des contrats et des obligations en vertu desquels le Comité sera tenu d'effectuer des paiements échelonnés sur plusieurs années pour l'acquisition de biens ou de services. Voici les principales obligations contractuelles pour lesquelles une estimation raisonnable peut être faite :

	2018
Contrat de location - exploitation*	566 276 \$

*Le contrat de location - exploitation sera renouvelé en février 2018.



Comité externe d'examen des griefs militaires
Notes aux états financiers (non audités)
Pour l'exercice terminé le 31 mars
(en dollars)

9. Opérations entre apparentés

En vertu du principe de propriété commune, le Comité est apparenté à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. Le Comité conclut des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités et selon des modalités commerciales normales. En outre, au cours de l'exercice, le Comité a reçu gratuitement des services communs d'autres ministères, comme il est indiqué ci-dessous.

(a) Services communs fournis gratuitement par d'autres ministères

Au cours de l'exercice, le Comité a reçu gratuitement des services relatifs aux cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires. Ces services gratuits ont été constatés comme suit dans l'État des résultats et de la situation financière nette ministérielle :

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
Cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires	365 943 \$	364 448 \$
Total	365 943 \$	364 448 \$

Le gouvernement a centralisé certaines de ses activités administratives de manière à optimiser l'efficacité et l'efficacité de la prestation des programmes auprès du public. Le gouvernement fait donc appel à des organismes centraux et à des organisations de services communs, de sorte qu'un seul ministère fournisse gratuitement des services à tous les autres ministères et organismes. Le coût de ces services, qui comprennent les services de paye et d'émission des chèques offerts à tous les ministères et organismes par Services publics et Approvisionnement Canada ainsi que les services d'audit offerts par le Bureau du vérificateur général, ne sont pas inclus dans l'État des résultats et de la situation financière nette ministérielle.

(b) Autres transactions entre apparentés:

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
Débiteurs – autres ministères et organismes	26 195 \$	58 544 \$
Créditeurs – autres ministères et organismes	31 553	128 383
Charges – autres ministères et organismes	902 752	944 782

Les charges inscrites à la section (b) n'incluent pas les services communs fournis gratuitement qui sont inscrits dans la section (a).



Comité externe d'examen des griefs militaires
Notes aux états financiers (non auditées)
Pour l'exercice terminé le 31 mars
(en dollars)

10. Information sectorielle

La présentation de l'information sectorielle est fondée sur l'architecture d'alignement des programmes du Comité. La présentation par secteur est fondée sur les mêmes conventions comptables décrites à la note 2, Sommaire des principales conventions comptables. Le tableau qui suit présente les charges engagées et les revenus générés pour les principales activités de programme, par principaux articles de dépenses et types de revenus. Voici les résultats de chaque segment pour la période:

Charges de fonctionnement	Services internes	L'examen indépendant des griefs militaires	2017 Total	2016 Total
Salaires et avantages sociaux des employés	1 318 667 \$	3 524 456 \$	4 843 123 \$	5 185 016 \$
Transports et communications	13 376	27 597	40 973	48 649
Services d'information	45 206	8 428	53 634	46 675
Services professionnels et spécialisés	308 897	293 017	601 914	534 010
Location de bureaux et d'équipements	260 959	436 364	697 323	645 967
Réparation et entretien	6 015	3 750	9 765	10 710
Services publics, fournitures et approvisionnements	2 950	4 481	7,431	15 688
Amortissement des immobilisations corporelles	21 475	18 880	40,355	71 326
Acquisition d'immobilisations non-corporelles	12 893	2 729	15 622	41 078
Autres	4 498	193	4 691	5 531
Total - Charges de fonctionnement	1 994 936	4 319 895	6 314 831	6 604 650
Revenus				
Revenus divers	0	0	0	10
Total - Revenus	0	0	0	10
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	1 994 936 \$	4 319 895 \$	6 314 831 \$	6 604 640 \$